

Charte de l'institution

1. Notre mission :

- Aider les demandeurs d'emploi à leur insertion ou réinsertion professionnelle.

2. Sanytrade s'engage à :

- Développer par la pratique les compétences commerciales, administratives et bureautiques des stagiaires
- Former par la mise en situation du stagiaire sur le terrain
- Aider à la mise en place d'un projet professionnel adapté et réaliste
- Stimuler la reprise de confiance en soi par la prise de conscience de ses capacités professionnelles et personnelles
- Favoriser l'échange et le transfert de compétences à la fois entre stagiaires et entre stagiaires et le personnel d'encadrement
- Contribuer au développement du concept des entreprises de pratique commerciale

3. Nos valeurs :

Le respect et la confiance

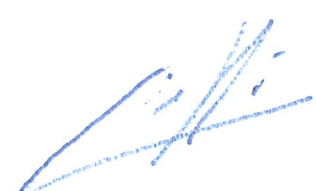
- Favoriser le respect et la tolérance entre les membres de l'entreprise
- Stimuler la collaboration et l'entraide
- Développer le goût du travail bien fait et la nécessité de la qualité
- Développer l'autonomie et responsabiliser dans les actes
- Favoriser une confiance mutuelle entre les participants et le personnel d'encadrement

La flexibilité

- Adaptation permanente de l'offre de formation en fonction de la demande (marché du travail, besoins des stagiaires, exigences des ORP)
- Attention permanente portée aux besoins de l'économie en matière de main-d'œuvre

Sanytrade s'engage à respecter les termes de la présente charte et à s'assurer de sa bonne exécution.

Nyon, le 1 octobre 2023



Stéphane Cerutti
Directeur



François Guyot
Adjoint de direction



Patricia Targas Fogas
Adjoint de direction